



Mairie de Saint-Vincent
2, rue de la Mairie
Le Bourg
43800 SAINT-VINCENT

Tél : 04 71 08 51 11
Mail : mairie@saintvincent43.fr

ARRÈTE MUNICIPAL N°13

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT
VU le Code Général des Collectivités territoriales ;
VU le code de la voirie routière ;
VU l'effondrement d'une partie d'un mur au 7, rue de la Vialle ;
CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin de garantir la sécurité.

ARRÈTE :

Article 1er : La circulation des véhicules est interdite du 3 février au 2 mars sur une partie de la rue de la Vialle à Chalignac (au niveau du N°7) pour cause d'effondrement de pierres d'une habitation.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par les servies municipaux.

Article 3 : Le Maire, les Adjoints, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

J's en ligne le 3/2/26

Fait à Saint-Vincent, le 3 février 2026

Le Maire,
Jean-Benoît GIRODET

